

► CHARTE MORALE D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Vise à renforcer la concertation et la collaboration entre la Communauté de Communes Terres de Montaigu et les utilisateurs des équipements sportifs.

Terres de Montaigu
Le sport comme on l'



▶ INSTALLATIONS SPORTIVES

La Communauté de communes Terres de Montaigu s'engage à mettre à disposition des utilisateurs des équipements en bon état de fonctionnement et de propreté.

L'utilisateur s'engage à :

- ▶ Respecter le règlement intérieur affiché à l'entrée des équipements.
- ▶ Utiliser l'équipement en respectant ses caractéristiques.
- ▶ Veiller au maintien en bon état des équipements.
- ▶ Respecter le personnel de l'équipement et son travail.
- ▶ Porter une tenue adaptée à la pratique sportive et aux équipements utilisés.
- ▶ Respecter les autres utilisateurs et les créneaux attribués.
- ▶ Être responsable de l'accueil des équipes visiteuses lors des rencontres ou compétitions et veiller au respect de l'équipement par l'équipe visiteuse.

▶ MATÉRIEL

La Communauté de communes Terres de Montaigu s'engage à mettre à disposition des utilisateurs du matériel en bon état de fonctionnement



L'utilisateur s'engage à :

- ▶ Ranger correctement le matériel après chaque utilisation.
- ▶ Utiliser le matériel mis à disposition dans le strict cadre de sa fonction première et adapter ce matériel à la pratique sportive.
- ▶ Signaler les dysfonctionnements et le matériel défectueux aux responsables de l'activité.

▶ ENVIRONNEMENT

La Communauté de communes Terres de Montaigu souhaite promouvoir des pratiques écoresponsables.

L'utilisateur s'engage à :

- ▶ Utiliser les poubelles à disposition pour les déchets.
- ▶ Ne pas manger dans les tribunes.
- ▶ Fermer les robinets, éteindre les lumières des locaux équipés d'interrupteur.
- ▶ Assurer le nettoyage des vestiaires si on le juge nécessaire.

